

# Les collèges prennent la main sur les conseils

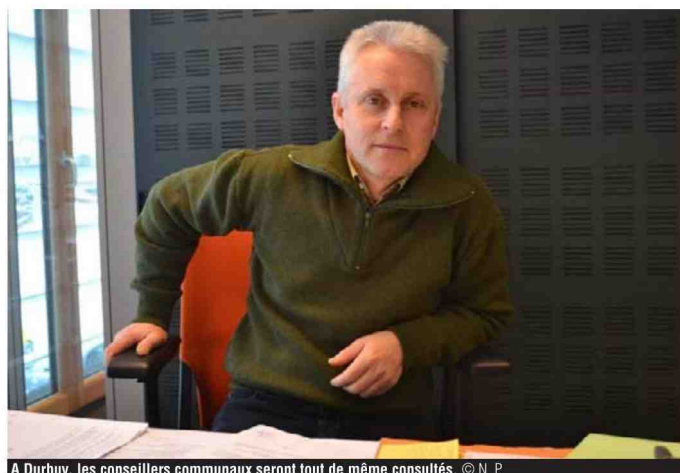
De Vielsalm à Arlon, en passant par Bastogne et Libramont, la plupart des communes de la province ont choisi de reporter, voire d'annuler la séance de leur conseil communal. C'est le cas à Durbuy notamment, où les autorités communales avaient dans un premier temps envisagé de délocaliser l'assemblée du 30 mars dans les locaux de l'école communale de Tohogne. Histoire de respecter les mesures de précaution habituelle en matière de distanciation sociale. Mais une directive récemment transmise aux différents bourgmestres a entre-temps changé la donne. Celle-ci permet au Collège d'outrepasser les fonctions du conseil communal pour certaines matières. « Nous allons quand même consulter les conseillers communaux pour les matières en question », précise le bourg-

mestre de Durbuy Philippe Bontemps.

## PARKING PAYANT

Deux points en particulier retiendront l'attention du collège : la rénovation du bassin de la piscine de Bohon, et l'installation d'un système de gestion des entrées et sorties du parking Pré-Georis à Durbuy. « En ce qui concerne la piscine de Bohon, le liner (NDLR : il s'agit d'une bâche) peut se déchirer à tout moment et nous n'aurions plus de piscine. Quant au parking du Pré-Georis, c'est un dossier sur lequel nous aimerions avancer pour qu'il soit prêt pour la haute saison. Nous voudrions que le parking devienne payant pendant les jours de grande affluence. On investit beaucoup à Durbuy. Il est normal que l'extension des parkings payants fi-

nance une partie de ces investissements. » Durbuy est l'une des dernières communes de la province à avoir déprogrammé son conseil. « Quand j'ai signé la convocation lundi, la directive ne nous était pas encore parvenue, et le collège n'avait pas la possibilité de passer outre le conseil. À cela s'ajoute le fait que plusieurs conseillers ont annoncé qu'ils ne comptaient pas assister à la séance. Certains sont des personnes à risque, mais il y a évidemment des gens qui ont peur. Je tiens toutefois à signaler que venir à la séance du conseil à l'école de Tohogne restait beaucoup moins dangereux que se rendre au magasin, où l'espace est parfois beaucoup plus réduit. » À la fin de la pandémie, la démocratie locale pourra reprendre ses droits. **NICOLAS POËS**



A Durbuy, les conseillers communaux seront tout de même consultés. © N. P.

## Zoom

### Des pouvoirs spéciaux limités

Le texte adopté par le Gouvernement wallon prévoit que les compétences du conseil communal qui doivent être exercées dans l'urgence le soient par le Collège. À certaines conditions seulement. Cette habilitation ne vaut que pour une durée d'un

mois. Durant cette période, le Collège reste tenu de motiver l'urgence et la nécessité qui justifie son action. Les décisions prises par l'exécutif communal devront par ailleurs être confirmées par le conseil dans les meilleurs délais, soit un délai de

trois mois à partir de leur entrée en vigueur. Le Gouvernement n'exclut toutefois pas la possibilité d'étendre ces mesures exceptionnelles en cas d'allongement ou d'aggravation de la crise sanitaire actuelle. **N**

